

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-=-=-=-=-

C A B I N E T

-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

-=-=-=-=-

Déclaration du Gouvernement par Madame Arlette SOUDAN-NONAUT, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale sans sac plastique, le 3 juillet 2019.

Chers compatriotes

Le 3 juillet de chaque année, la Communauté internationale célèbre la journée mondiale sans sac plastique.

Instituée par les Nations Unies, cette journée vise à conscientiser les populations du monde entier sur la nécessité de préserver nos écosystèmes et notre environnement des effets néfastes des sacs plastiques.

En effet, depuis quelques années, l'industrie du plastique produit d'énormes quantités de sacs dont certains sont à usage unique. L'utilisation de sacs plastiques occupe désormais notre quotidien.

Le sachet a intégré nos habitudes et nos modes de consommation. On le trouve dans les administrations, les industries, le commerce et les ménages. Finalement, l'ère du plastique a révolutionné notre société d'aujourd'hui.

Pourtant, le plastique a des effets sur l'environnement qui altèrent la qualité de la vie. En effet, les sacs plastiques ont des impacts qui vont bien au-delà de l'aspect visuel, touchant les écosystèmes et la santé humaine et animale.

Ces effets sont liés à certaines caractéristiques physiques et chimiques du plastique ; celui-ci n'étant ni altérable, ni biodégradable.

Chers compatriotes,

Chaque année, des millions de tonnes de déchets sont produits dont une bonne partie est représentée par les sacs plastiques.

Lorsqu'ils sont mal gérés, les sacs plastiques sont soit incinérés, soit rejetés dans la nature (notamment sur le sol et les cours d'eau), soit enfouis dans des décharges sauvages.

Leur incinération est source de pollution atmosphérique, renforce l'effet de serre et contribue ainsi au phénomène de réchauffement climatique.

La dissémination des sacs plastiques dans la nature réduit la perméabilité des sols et obstrue les conduits d'eau de ruissellement, à savoir : les égouts et les caniveaux. Il s'en suit logiquement le phénomène d'inondation et de glissement de terrain.

Mais, l'un des risques les plus préoccupants est que l'enfouissement du plastique pourrait bien polluer les nappes phréatiques, qui constituent notre principale source d'eau potable. La pollution plastique asphyxie les sols et occasionne la perte de la fertilité de ceux-ci.

Dans le milieu aquatique, le rejet du plastique a pour conséquence la modification des écosystèmes, la perturbation des habitats et la perte des ressources halieutiques.

Sur le plan sanitaire, la stagnation des eaux de pluie provoquée par les sacs plastiques jetés au sol crée des gîtes larvaires pour

les moustiques, vecteurs du paludisme, un des fléaux des temps contemporains.

Aussi, l'insalubrité causée par les déchets plastiques est-elle une porte ouverte aux maladies diarrhéiques, notamment le choléra.

D'une manière générale, l'impact de l'utilisation des sacs plastiques sur l'environnement ne suscite plus de doutes. Cet impact environnemental a des effets directs sur la santé des êtres vivants dans le milieu concerné y compris les hommes.

Chers compatriotes,

Comme vous le constatez, le sac plastique est un bien nuisible à l'environnement, à la santé humaine et animale.

C'est pourquoi, dans notre pays, la mesure a été prise pour limiter l'utilisation du plastique.

En effet, anticipant la menace devenue de plus en plus grande des déchets plastiques sur notre environnement immédiat, le Président de la République a, par décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011, réglementé la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets en plastique pour l'alimentation, l'eau et toutes autres boissons.

Cette mesure vise à réduire considérablement la production des déchets plastiques sur le territoire national, en l'absence de dispositif adéquat de gestion écologiquement rationnelle desdits déchets.

Après une période de succès dans la mise en œuvre de ce texte, il est aujourd'hui évident de constater la recrudescence du phénomène des sacs non biodégradables dans nos villes, servant d'emballages des denrées alimentaires et autres marchandises.

Ces produits prohibés, sont soit fabriqués en toute clandestinité sur le territoire national, soit d'origine des pays voisins et arrivent dans notre pays en utilisant des circuits illégaux. Leur dissémination dans l'espace contribue fortement à l'insalubrité souvent décriée, qui est un problème de santé publique au péril de nos populations.

J'en appelle donc à la conscience de tous : administrations publiques, secteur privé, populations, de mettre en application sans retenu, les dispositions du décret ci-dessus.

Il est de notre intérêt à tous, de veiller à la préservation de l'environnement qui nous est cher et que nous avons à partager avec les générations futures.

Chers compatriotes,

La richesse ou la prospérité des nations ne devraient pas se faire au détriment de notre bien commun qu'est la planète. L'humanité devrait donc repenser ses modes de production et de consommation de manière à favoriser les possibilités de survie de notre planète. Il s'agit de reconnaître que l'utilisation abusive de certains produits a des impacts environnementaux qui peuvent s'avérer irréversibles, si l'on n'y prend garde.

L'heure est donc venue pour une action mondiale conjuguée contre le sac plastique. Il s'agit pour les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG et associations, ainsi que les populations de se montrer créatifs dans la façon de gérer l'environnement que nous avons hérité et que nous sommes redevables aux générations futures. La lutte contre le sac plastique est une lutte pour la préservation de l'environnement et la santé.

Nous devons pour cela, travailler dans le cadre de la communauté internationale, en faveur d'une action mondiale, pour construire un monde véritablement plus sûr et plus durable.

Pour ce qui est de notre pays, les efforts sont en train d'être menés par le Gouvernement en vue de parvenir au développement durable, objectif que s'est fixé son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, dans son projet de société, « La marche vers le développement ».

Ces efforts sont remarquables ; ils concernent notamment :

- le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement à travers la systématisation des études d'impact environnemental et social pour tout projet de développement ;
- le contrôle des importations des produits chimiques ;
- le renforcement du cadre juridique relatif à l'environnement ;
- la mise en œuvre des projets visant la gestion durable de l'environnement ;
- la sensibilisation des populations.

Ces efforts combien louables, méritent d'être poursuivis avec l'implication de tous les acteurs. Ensemble avec les partenaires au développement, nous devons renforcer la coopération multilatérale pour fonder une société viable dans laquelle les intérêts économiques, sociaux et environnementaux des populations sont garantis.

De même, l'approche participative impliquant toutes les parties prenantes devrait accentuer l'éducation des populations, particulièrement sur la citoyenneté écologique, afin d'accroître leur niveau de conscience sur la protection de l'environnement.

Ensemble, œuvrant pour assurer la conservation et la gestion durable de l'environnement et notamment des écosystèmes naturels et de leurs éléments biologiques, pour un développement durable de notre pays.

Vive le Congo, notre cher et beau pays,
Vive la destination Green Congo.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT.-